



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué de presse commun de ERGO et P&V

ERGO et P&V vont coopérer sur le marché belge en assurances dommages

Düsseldorf, Bruxelles, 8 octobre 2003. Le groupe allemand d'assurances ERGO et le groupe d'assurances belge P&V ont signé aujourd'hui un accord qui prévoit :

- la reprise par P&V du portefeuille d'assurances dommages de Hamburg-Mannheimer Belgique (HM s.a.), à l'exception des assurances Individuelle Accident
- l'arrêt des activités assurances dommages du Lion Belge (BLB) ; P&V se charge de la gestion en run-off
- le rachat à ERGO de la compagnie d'assurances Piette&Partners (PNP)
- la diffusion, par le réseau de distribution de Hamburg-Mannheimer Consulting (HMC), des produits Non-Vie de P&V, à l'exception de l'Hospitalisation et de la Protection Juridique

L'encaissement de primes ainsi transféré s'élève à \pm 34 millions EUR. Avec cette transaction, le groupe ERGO se concentrera désormais en Belgique sur ce qui fait sa force particulière : l'assurance de personnes. Cet accord va être maintenant soumis à l'approbation des autorités et instances de contrôle compétentes.

Distribution par HMC des produits Non-Vie de P&V

Le réseau de HMC (une société d'ERGO) commercialisera, par le biais de ses agences, les produits d'assurances dommages de P&V. Les produits Vie, Hospitalisation, Individuelle Accident et Protection Juridique de HMC seront confiés à Hamburg-Mannheimer s.a (HM s.a), DKV Belgique et DAS, sociétés appartenant également au groupe ERGO. Par cet accord de collaboration, P&V entend développer sa stratégie de vente par divers canaux de distribution et renforcer sa position sur le marché belge des produits d'assurances dommages.

Reprise par P&V du portefeuille assurances dommages de Hamburg-Mannheimer s.a.

Le portefeuille assurances dommages de Hamburg-Mannheimer s.a., à l'exception des produits Individuelle Accident et Protection Juridique, est transféré à P&V. Cette transaction n'affectera aucunement les clients ; tous les droits et obligations sont repris par P&V.

Gestion en run-off du portefeuille assurances dommages de BLB

ERGO a décidé l'arrêt immédiat des activités assurances dommages de BLB et leur transfert vers P&V qui en exécutera la gestion en run-off. La question du nombre de collaborateurs repris par P&V ou reclassés à l'intérieur du groupe ERGO est actuellement à l'examen.

Rachat par P&V de la compagnie d'assurances Piette&Partners (PNP)

P&V rachète à ERGO l'intégralité des actions de PNP. Cette compagnie d'assurances, située à Courtrai et principalement active en Flandres orientale et occidentale, a un encaissement de 12,3 millions EUR. PNP poursuivra, au départ de son siège social de Courtrai, sa stratégie de niche sur son marché local. Pour le groupe P&V, cette reprise signifie une plus grande présence sur le marché flamand.

Groupe d'assurance ERGO

Avec un encaissement de primes de 15 milliards EUR, ERGO est le numéro 2 sur le marché allemand de l'assurance. Plus de 29 millions de clients à travers l'Europe font confiance aux sociétés du groupe ERGO. Il réunit les compagnies d'assurances Victoria, Hamburg-Mannheimer, DKV, D.A.S. et KarstadtQuelle. Avec ses marques établies, ERGO est leader dans ce secteur. Avec son assurance Maladie et Protection Juridique, elle figure parmi les premières compagnies allemandes et européennes dans cette branche. La société de ré-assurance Münchner Rück est actionnaire à 91,9% du groupe ; le partenaire coopératif bancaire stratégique, HypoVereinsbank, détient 5% des actions. ERGO reste représenté sur le marché belge par les compagnies Hamburg-Mannheimer, DKV Belgium et D.A.S.

Groupe P&V

P&V est une compagnie d'assurances coopérative belge. Son encaissement s'élevait à ± 366 millions EUR au 31 décembre 2002. P&V commercialise actuellement ses produits via un réseau d'agents exclusifs salariés, d'agents indépendants, un nombre limité de courtiers, une cellule spécifique pour les institutions et Actel (société de vente directe).

Pour plus d'informations :

ERGO : Dr Alexander Becker +49/211/49.37.15.10	BLB et HM : Jean-Marie Bollen 02/278.28.01
P&V : Martin Willems 02/250.91.05 ou 02/250.95.92	HMC et HM : Rudi Ryckaert 02/278.27.01